

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON**

**OBJET : Implantation d'une micro-signalétique pour les cafés, hôtels et restaurants à Châtelleraut**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le principe d'une micro-signalétique pour les cafés, hôtels et restaurants de Châtelleraut a été retenu dans le schéma de développement touristique comme axe de développement essentiel pour l'accueil des visiteurs, le développement du tourisme à Châtelleraut et le confortement de l'économie touristique.*

*Plusieurs réunions de concertation avec les prestataires concernés ont permis de définir un schéma d'implantation qui a ensuite été présenté à l'architecte des bâtiments de France.*

*Le montage financier de l'opération laisse à la charge de professionnels (cafés, hôtels, restaurants) l'achat des lames, leur entretien voire leur remplacement. Pour la mise en oeuvre de l'opération, c'est la communauté d'agglomération qui a signé la marché global d'achat et d'installation de cette signalétique. Aussi est il nécessaire que la collectivité puisse encaisser le montant des réglattes achetées par chaque établissement, en compensation.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa 1 – 1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "actions de développement économique d'intérêt communautaire",

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'enjeu en terme d'attrait, d'implanter une microsignalétique à Châtelleraut pour les hôtels, cafés et restaurants,

**CONSIDERANT** que le montant des réglattes remboursées par les établissements est de 180 € par unité,

**CONSIDERANT** que la CAPC préfinance l'achat de ces réglattes,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- ◆ d'autoriser l'encaissement des montants des réglattes nominatives payées par les professionnels,
- ◆ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 95.10/70878/4400.

**UNANIMITE**